



## Nom d usage pas pris en compte au Lycee

-----  
Par Nicky58

Bonjour a tous.

Depuis des annees mes deux grands revent de porter mon nom en usuel. J ai donc realiser leur reve il y a peu. Les cartes d identités ont ete refaite avec leur nouveau nom d usage. Tout est bien carré.

Mais le lycee de ma fille refuse de prendre en compte le nom d usage , comment faire pour qu ils changent d avis. Car etre appeler par son nom de famille lui fais beaucoup de mal mais ca ils s enfiche pas mal.

Ils ont meme deja hate d avoir leur 18 ans pour prendre mon nom definitivement.

Merci a tous ceux qui pourront m aider.

-----  
Par isernon

bonjour,

le nom d'usage ne modifie pas, ni ne supprime le nom de famille qui est toujours mentionné sur les CNI.

Le nom d'usage ne remplace pas le nom de famille.

je suppose que l'autre parent s'il a l'autorité parentale a donné son accord.

salutations

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

En 1999, le ministère répondait à cette question en disant que l'inscription des enfants dans les écoles élémentaires ou dans les établissements publics locaux d'enseignement, s'effectue sur présentation d'une fiche d'état civil de l'enfant, ou du livret de famille. C'est donc le nom porté sur le document présenté qui doit apparaître sur le registre d'inscription de l'établissement.

Pour faire au mieux et dans le calme, je vous recommande de consulter les instances compétentes, telles que le directeur académique, pour obtenir des informations ou des conseils.